



Retour des candidatures : au plus tard le 29 février 2020

A l'adresse : 5878000.coc@ffhandball.net copie Comité 5878000@ffhandball.net



Comité départemental de handball des Yvelines - 1 rue du Séquoia 78870 BAILLY - Association Loi 1901
N° préfecture : 2585 – SIRET : 313 549 776 00059 – Agrément : 07812ET0156 – APS : CDY43
Tél. : 01 30 54 09 60 Email : 5878000@ffhandball.net / Web : <http://www.comite78-handball.org>



SOMMAIRE

<u>PRESENTATION DE LA COMPETITION.....</u>	<u>3</u>
FINALITES.....	3
SCHEMA D'ORGANISATION.....	3
<u>LA SALLE</u>	<u>4</u>
DIMENSIONS SURFACE DE JEU	4
SALLE ANNEXE	4
LA TABLE DE MARQUE.....	4
BANCS DES JOEURS OU JOUEUSES.....	5
INSTALLATION ELECTRIQUE.....	5
TABLEAU D’AFFICHAGE	5
<u>LES LOCAUX TECHNIQUES.....</u>	<u>6</u>
LES VESTIAIRES	6
LES TRIBUNES	6
ACCES.....	6
<u>LUTTE CONTRE LES INCIVILITES DANS LE SPORT.....</u>	<u>7</u>
PROTOCOLE	7
RESPONSABLE TERRAIN.....	7
<u>MARKETING</u>	<u>8</u>
<u>SECURITE.....</u>	<u>9</u>
RESPECT DES TEXTES REGLEMENTAIRES.....	9
<u>PARTENAIRE.....</u>	<u>10</u>
<u>DIVERS</u>	<u>11</u>

PRESENTATION DE LA COMPETITION

Les finales de la Coupe des Yvelines sont ouvertes aux clubs de tous les niveaux affiliés au comité 78. Elles représentent la vitrine du handball Yvelinois.

Ces finales doivent être un moment convivial durant lequel s'opposent les meilleures équipes de notre département engagées dans la compétition.

FINALITES

L'organisation des finales de la Coupe/Challenge des Yvelines fait l'objet du présent cahier des charges.

SCHEMA D'ORGANISATION

**Elles se déroulent sur deux jours soit sur le même site, soit sur deux sites différents.
Les clubs intéressés peuvent donc postuler pour une des deux journées ou les deux.**

Les horaires seront fixés en accord entre la COC, la CDA et le club organisateur.

LA SALLE

DIMENSIONS SURFACE DE JEU

Le club accueillant l'organisation des finales de la Coupe des Yvelines devra être muni d'un terrain de handball 40*20 m. L'organisateur veillera à ce que les buts soient solidement fixés au sol.

SALLE ANNEXE

Le club d'accueil devra mettre à disposition :

- 1 petit local (ou vestiaire) pour stocker les récompenses du Comité
- 1 emplacement pour la buvette (recette au profit du club organisateur)
- Emplacements d'exposition pour équipementier-partenaire du Comité, affiches, banderoles
- 1 salle ou emplacement pour le pot amical (fourni par le Comité) de clôture des finalités

LA TABLE DE MARQUE

La structure accueillante s'engage à fournir le matériel suivant :

- Une table de marque
- Une table de réserve de part et d'autre de la table de marque
- 6 chaises

A la charge du Comité :

- Fiches supports de team time out (couleur verte),
- Fiches d'exclusion
- Supports pour les exclusions
- Deux ordinateurs pour la FMDE

BANCS DES JOUEURS OU JOUEUSES

- Prévoir la place pour 16 personnes par équipe (12 joueuses et 4 encadrements)
- Prévoir de préférence des bancs
- Les bancs sont placés dans l'alignement de la table de marque.

INSTALLATION ELECTRIQUE

Une sonorisation de qualité est implantée sur l'installation pour la diffusion éventuelle de message et de musique. La salle doit disposer d'un éclairage parfait, uniforme et non éblouissant, de jour comme en soirée.

TABLEAU D'AFFICHAGE

La salle sera équipée d'un tableau d'affichage comportant l'affichage du score et si possible pouvant signaler la présence d'une exclusion.

LES LOCAUX TECHNIQUES

LES VESTIAIRES

- 4 vestiaires d'une capacité minimum de 14 places pour les équipes
- 2 vestiaires fermant à clef pour les arbitres avec douche

LES TRIBUNES

La salle doit pouvoir accueillir environ 250/300 personnes au minimum. De préférence en face des bancs et de la table de marque.

ACCES

L'organisateur prévoit un accès pompier libre de tout accès.

LUTTE CONTRE LES INCIVILITES DANS LE SPORT

PROTOCOLE

- Il devra suivre obligatoirement un alignement des joueurs ou des joueuses pour une présentation au public.
- Le protocole s'inscrit dans la lutte contre les incivilités dans le sport.

RESPONSABLE TERRAIN

- La structure chargera une personne (Responsable Police Terrain) de veiller aux bons comportements des spectateurs dans l'enceinte du gymnase

MARKETING

Promotion de la rencontre : L'organisateur s'engage à faire la meilleure publicité de la rencontre.

SECURITE

RESPECT DES TEXTES REGLEMENTAIRES

La configuration de l'installation sportive doit être adaptée aux exigences de la sécurité publique et conforme à la réglementation en vigueur de même que les moyens mis en œuvre par l'organisateur lui-même.

Une attention toute particulière devra être portée aux installations existantes pour la lutte contre les incendies dans l'enceinte sportive et aux respects des normes dans ce domaine pour tous les nouveaux matériaux et autres (banderoles, mobiliers, ...) installés provisoirement à l'occasion de l'organisation de cette manifestation.

Le fonctionnement des éclairages de secours « SORTIE » en cas de panne de courant sera vérifié ainsi que le dispositif « ANTI-PANIQUE ».

PARTENAIRE

Dans le cadre du partenariat du comité de handball des Yvelines avec son partenaire équipementier, il est prévu que celui-ci dispose d'un espace de ventes durant les finales de la coupe des Yvelines.

Aussi, le club organisateur devra prévoir un espace à cet effet lors des finales.

Dans le cas où le club local disposerait d'un équipementier, celui ne pourrait disposer d'un stand durant ce même week-end.

DIVERS

- Un groupe de 3 ou 4 personnes (enfants) pourra être chargé d'essuyer la transpiration sur l'aire de jeu, à l'aide d'un matériel adéquat.
- Une buvette à la charge de l'organisateur pourra être présente sur le site.
- Une table derrière la table de marque afin d'y disposer les récompenses.

ORGANISATION COMITE ET COC

Le secrétariat du comité et la COC restent à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires. Une visite des installations sportives des clubs (candidats à l'organisation) sera planifiée avant décision du ou des clubs retenus pour l'organisation des finales.

RETOUR DU COMITE POUR LE : 4 avril 2020